

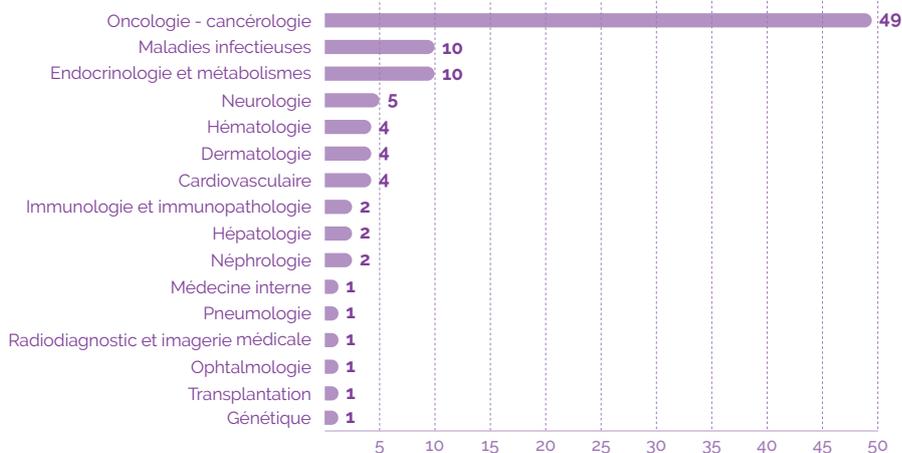
Accès précoce aux médicaments : 180 décisions en deux ans

Entre 2021 et 2023, plus de **100 000 patients** en situation d'impasse thérapeutique ont bénéficié du nouveau dispositif d'accès précoce.

180 décisions d'accès précoce tous motifs confondus



125 décisions rendues pour les premières demandes



77 jours

Le délai médian d'instruction des premières demandes est de 77 jours, soit 13 jours de moins que fixé par la loi (90 jours)



9 mois

Les médicaments en accès précoce ont été autorisés et pris en charge en moyenne 9 mois (293 jours) avant leur inscription en droit commun.

Données du 01/07/2021 au 30/06/2023